



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Se 17/03/2021



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Pôle État, Stratégie et Ressources

Pôle d'Évaluation Domaniale- Immeuble Foch

5 rue du Docteur Brassart, SP 15,

62034 ARRAS CEDEX

Téléphone : 03-21-51-91-91

ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 18/12/2020

Le Directeur Départemental des Finances publiques

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christian ROSALES

Téléphone : 06-68-62-77-55

Courriel : christian.rosales@dgfip.finances.gouv.fr

LIDO : 2020-318V1536 154-20

DS : 298 2197

à

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Rue Ferdinand Buisson

62018 ARRAS CEDEX 9

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle AE 286 pour 198m²

Adresse du bien : ETAPLES SUR MER

VALEUR VÉNALE : 30€HT

Une marge d'appréciation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est octroyée

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Département du Pas-de-Calais

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mme SEIGNEUR

2 – Date de consultation

: 24-11-2020

Date de réception

: 24-11-2020

Date de visite

: du bureau

Date de constitution du dossier « en état »

: 25-11-2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une parcelle de terrain nu à ETAPLES, acquise pour l'aménagement de l'entrée du collège et intégrée à la voirie d'accès communale

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle de 198 m², en enrobé, faisant partie de la voirie d'accès au collège Jean Jaurès d'Etapes

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Département du Pas-de-Calais

- situation d'occupation : libre

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

S'agissant d'un transfert de charges, la valeur vénale peut être estimée à 0,15€/m².

Au regard des informations fournies par le consultant, la valeur vénale du bien est estimée à : 30€HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Si la visite intérieure n'est pas effectuée, il conviendra de procéder à un ajustement de l'évaluation, en cas de discordance entre l'état réel et celui supposé, de même que pour les superficies ou le type d'occupation.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Christian ROSALES,

Inspecteur des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Pôle Aménagement et Développement Territorial

Secrétariat Général du
Pôle Aménagement et
Développement
Territorial
Service de la Valorisation de
la Propriété Départementale

Bureau Foncier

Dossier suivi par :

Seigneur Catherine

Tél : 03 21 21 68 52

Fax : 03 21 21 62 07

seigneur.catherine

@pasdecals.fr

REÇU LE :

28 JAN. 2021

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

Monsieur Philippe FAIT
Maire d'ETAPLES
Conseiller départemental
Mairie

1 Place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES

A TRAITER
M. Jaurès
Leval
POUR INFO
N. Jaurès

Projet : Régularisation foncière aux abords du collège « Jean Jaurès » à ETAPLES

Objet : Proposition d'acquisition par la Commune d'ETAPLES

Référence : Mon courrier du 8 décembre 2020

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en référence, je vous faisais part de la proposition du Département de régulariser la situation foncière de la parcelle cadastrée AE 286 (pour 198 m²) située 47 rue de Boulogne, à l'entrée du collège « Jean Jaurès », par cession au profit de votre Commune, et vous informais de ma saisine pour évaluation domaniale.

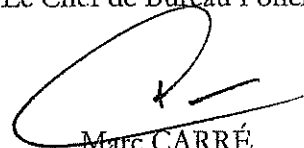
Par avis en date du 18 décembre 2020, le pôle d'évaluation domaniale a estimé la valeur vénale du terrain (en nature de sol) à 30 € (soit 0,15 €/m²).

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître la suite que vous entendez réserver à ce transfert de propriété de la parcelle AE 286.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Et vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Chef de Bureau Foncier


Marc CARRÉ

P.J. : 1

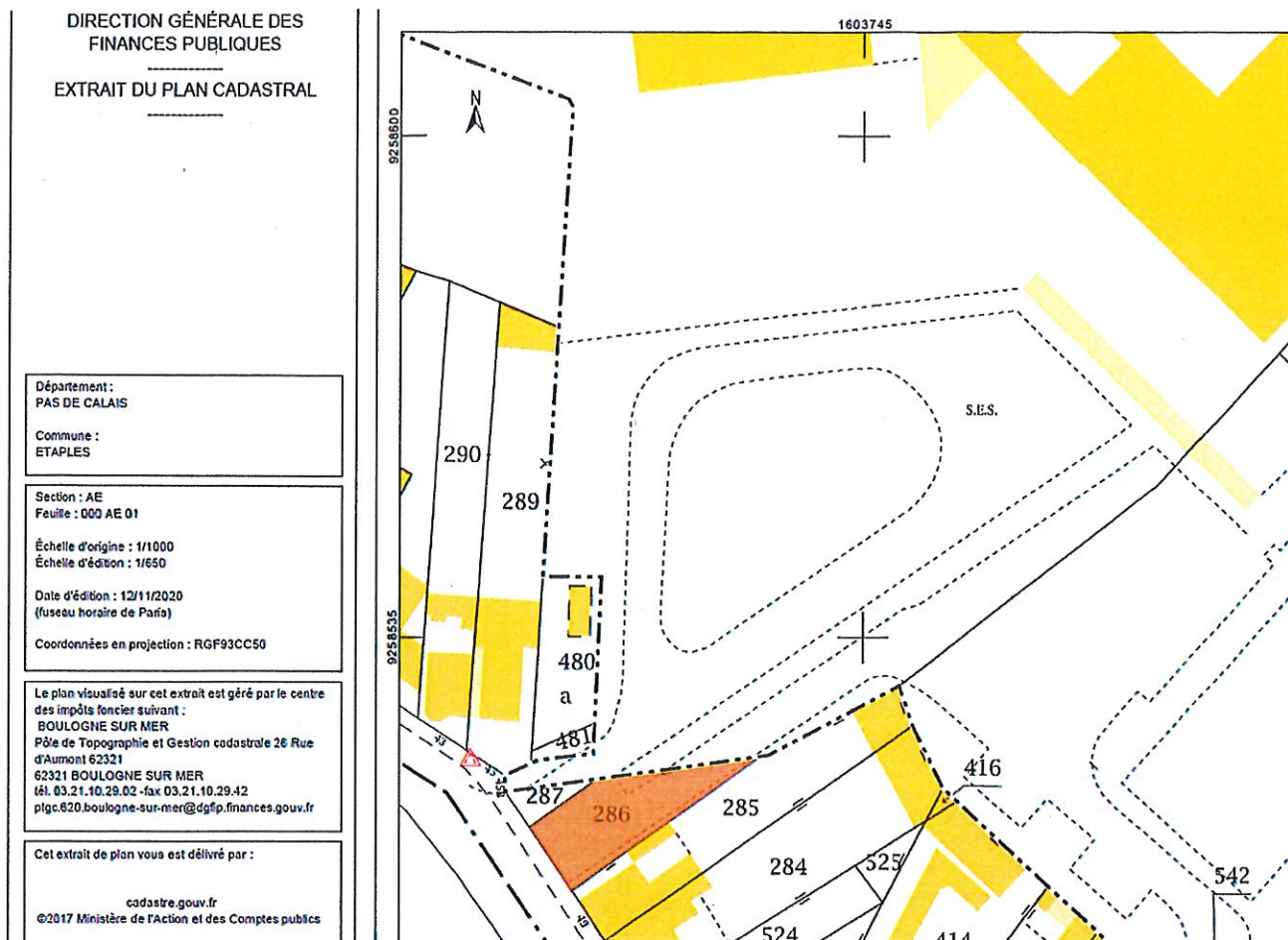
1. The first part of the document is a list of names and addresses.

2. The second part of the document is a list of names and addresses.

3. The third part of the document is a list of names and addresses.

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses.

Collège Jean Jaurès d'ETAPLES – parcelle AE 286



Situation approximative de la parcelle AE 286

